

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION 2026

Le fait de séjourner au camping les Floralys implique l'acceptation du règlement intérieur avec l'engagement de s'y conformer (il est à consulter sur le site, à l'entrée du camping, et par mail sur votre demande). Pour être admis à pénétrer ou à s'installer dans le camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire du camping.

ARTICLE 1 -RESERVATION

LA LOCATION EST PERSONNELLE Le preneur s'interdit de sous louer ou de céder la location ou l'emplacement à un tiers. Nous vous rappelons que les hébergements locatifs et les emplacements sont prévus pour un nombre de personnes précis, y compris enfants et bébés. Si vous arrivez en surnombre par rapport à la capacité prévue ou avec des personnes ne faisant pas partie de la réservation initiale, votre réservation sera purement et simplement annulée et aucun remboursement ne pourra être effectué. Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance, en plus ou en moins, doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

1. Identification du client Lors de la réservation, le Client a l'obligation de communiquer les noms, prénoms, dates de naissance de chaque personne hébergée et le N° de la plaque d'immatriculation du véhicule qui stationnera au sein du Camping le cas échéant.

Le Camping s'autorise à refuser toute personne non inscrite lors de la réservation. Le Client doit obligatoirement faire partie des personnes hébergées. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, aucun dépassement de la capacité de l'habitat ne sera autorisé

2. Location d'un emplacement de camping (tente, van, caravane, camping-car) ou d'un mobil-home La réservation peut s'effectuer à la nuitée, toute demande de réservation ferme émanant du client doit être formulée soit par téléphone ou par mail. Cette réservation devient effective qu'après réception du contrat et du paiement de l'acompte sous 10 jours, le paiement de l'acompte peut-être fait par virement bancaire, carte bancaire, chèque si le délai des 30 jours avant votre date d'arrivée et respecté, par ANCV (attention une retenue de 2.5 % sera déduite en cas de remboursement de l'acompte).

Les emplacements sont disponibles de 14 h à 12 h, passé cet horaire, une redevance journalière supplémentaire sera due. Pour les locatifs les heures d'arrivées sont à partir de 16 h et le départ 10 h, si non respect de l'heure de départ pour les locatifs en juillet aout l'équivalent d'une nuit supplémentaire sera retenue sur votre caution.

3. Réservation de dernière minute Le client peut réserver sur le site internet du camping jusqu'au jour de l'arrivée avant 9 h 00. Au-delà, il est impératif de contacter directement le camping afin de vérifier les disponibilités d'emplacements ou d'hébergements.

Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à trente (30) jours avant la date d'arrivée prévue doit être payée intégralement et uniquement par carte bancaire ou virement bancaire. Une preuve du virement sera demandée par email sous 48H.

Le numéro d'emplacement attribué lors de la réservation n'est pas garanti. Il peut être modifié en fonction des impératifs du planning.

ARTICLE 2 – HEURE ARRIVEE ET DEPART ET ARRIVEE RETARDEE, DEPART ANTIPIE

1- heure d'arrivée et de départ

Les locations sont disponibles à partir de 16 h 00 le jour de votre arrivée et un état des lieux de sortie devra être réalisé entre 8 h 00 et 10 h 00 le jour du départ (en juillet aout si non respect de l'heure de départ une nuitée supplémentaire sera retenue sur votre caution).

Les emplacements sont disponibles à partir de 14 h 00 et vous devez libérer impérativement l'emplacement avant 12 h 00 le jour du départ. Vous devez nous aviser du retard éventuel de votre arrivée afin de conserver votre réservation. Le gestionnaire disposera de la réservation s'il restait sans nouvelle de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue.

2- arrivée retardée, départ anticipé

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur le contrat de réservation, la totalité du séjour réservé restera due. Le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement pour

la part de séjour non effectué du fait de son arrivée tardive ou de son départ anticipé.

ARTICLE 3 - ANNULATION D'UN SEJOUR

1. Non présentation sur le camping

En cas de non présentation sur le camping dans un délai de 24 h à compter du début de séjour et sans justificatif et/ou nouvelle de l'arrivée du Client, le Camping disposera de l'emplacement ou de l'hébergement locatif, le camping facturera des frais en application des conditions d'annulation

2. Du fait de l'acheteur

Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé 38 chemin du maritime, 11100 NARBONNE ou par l'envoi d'un email à l'adresse camping-les-floralys@orange.fr. Celle-ci ne prendra effet qu'à compter de la date de réception dudit courrier ou du mail. Pour l'annulation d'un hébergement locatif

- plus de 30 jours avant la date de début de séjour :
- le camping conserve 20 % du montant total de la location, les frais de dossiers et le montant de l'assurance annulation.
- moins de 30 jours avant la date de début de séjour : Le camping conserve la totalité du montant du séjour, frais et assurances. Les frais d'annulation peuvent être couverts par les garanties annulations proposées.

Pour les emplacements : les paiements de l'acompte ne seront pas remboursés.

3. Du fait du camping

Si le camping est amené à annuler ses prestations de location d'emplacement nu ou d'hébergements locatifs, tout contractant ayant reçu sa confirmation de séjour, sera averti par lettre recommandée ou par mail, puis remboursé sous condition à concurrence des sommes versées, sauf si une ordonnance ministérielle donne lieu à un « bon à valoir », ou condition climatique ou incendie. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

ARTICLE 4 ASSURANCE ANNULATION

L'Assurance annulation et interruption de séjour est proposée au Client, à titre optionnel, si vous souhaitez assurer votre séjour, nous vous proposons de contacter la FFCC ou de demander à notre réception le dépliant.

4 RÈGLEMENT DU SÉJOUR ET DÉPÔT DE GARANTIE

Le Client doit également procéder au règlement des sommes suivantes :

- un acompte comprenant 20% du montant de la location/emplacement ou la totalité du montant de la réservation.
- les éventuelles prestations annexes
- des frais de dossier d'un montant de vingt (30) euros TTC pour tous les locatifs
- l'intégralité du coût du séjour en cas de réservation à moins de trente (30) jours de l'arrivée.

Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception, par le Client, d'une confirmation émise par le camping. Si la réservation a lieu plus de 90 jours avant la date d'arrivée, le client à la possibilité de régler le montant total du séjour, en plusieurs fois à déterminer avec Céline lors de votre réservation.

Le solde du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour, exception faite des réservations de dernière minute et des emplacements. Lorsque le solde d'un séjour n'est pas parvenu dans les délais indiqués précédemment, celui-ci est considéré comme annulé du fait du client et le montant du séjour reste dû en intégralité.

À votre arrivée, une caution de 300 € sera exigée pour la location ainsi qu'une caution de 60 € pour le ménage (par empreinte de carte bancaire). Sans caution de votre part, vous ne pourrez pas accéder à votre location. Vous devez contrôler l'inventaire du bien loué et nous informer de toutes anomalies constatées dans les 24 heures (inventaire ou détérioration du bien loué). Passé ce délai, nous ne pourrons plus en tenir compte. Les cautions vous seront restituées dans un délai de 7 jours après votre départ sous déduction de la valeur des objets détériorés ou manquants et éventuellement de la remise en état du bien loué. Le nettoyage du bien loué est à la charge du locataire. En fin de séjour, le bien loué doit être restitué en parfait état de propriété. Dans le cas contraire, une somme de 60 € sera retenue sur le dépôt de garantie. En cas de perte de clé du mobil un somme de 65 euros vous sera

demandé en remplacement des clés et de la serrure. Linge de lit et de toilette non fourni. Possibilité de louer des draps et kit bébé (à réserver à l'avance). Pour le forfait ménage final : la vaisselle devra être faite, essuyée et rangée (car non inclus dans le forfait)

Emplacement camping : Toute réservation sera accompagnée d'un chèque (à 30 jours avant la date d'arrivée) ou virement bancaire comprenant l'acompte équivalente à la 1^{er} nuitée, ou 20 % du montant total du séjour, à l'ordre de S.A S LES FLORALYS. Le solde est à payer à l'arrivée. Sur place, les règlements par chèque ne sont pas acceptés. Une caution de 10 € vous sera demandée pour l'obtention de la clé pour le portail.

Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour les locatifs et emplacements.

ARTICLE 5. TARIFS

Ils comprennent : L'accès à la piscine pendant sa période d'ouverture (réservée uniquement à la clientèle), la fourniture en gaz et électricité pour les mobilis-home, l'accès aux douches chaudes, et aux aires de jeux. Ils ne comprennent pas : Les frais de dossier, la taxe de séjour, l'assurance annulation, les suppléments tels que les animaux, machine à laver, location de draps...etc.... le nettoyage de la location en fin de séjour et les cautions demandés pour les locations et les clés du portail. Le camping se réserve le droit de modifier les grilles tarifaires. Tous les tarifs mentionnés sont valables pour la saison en cours. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des réservations et ce, sous réserve de disponibilité. Les prix indiqués s'entendent en euros, TVA incluse, le camping répercutera automatiquement toute modification ou instauration de nouvelles taxes légales ou réglementaires sur les prix indiqués à la date de la facturation. Ces changements seront opérés sans que le client ne puisse s'y opposer. Il est par ailleurs rappelé que, conformément à l'article L. 121-21-8 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu à l'article L. 121-21 du Code de la consommation ne s'applique pas aux prestations d'hébergements et de loisirs.

ARTICLE 6 MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Au titre de l'acompte comme au titre du solde de la réservation, les moyens de paiement suivants sont acceptés :

- Chèque bancaire et chèque postal français, **à l'exception des règlements effectués à moins de trente (30) jours de l'arrivée**
- Chèque vacances ANCV (Si ce mode de paiement est utilisé, il est conseillé d'adresser les chèques au camping dûment remplis par lettre recommandée avec AR ou tout moyen sécurisé.). Seuls les chèques vacances effectivement reçus seront comptabilisés. Il appartient au Client d'en vérifier le nombre avant envoi. Le camping se réserve le droit de demander le paiement de la somme manquante. Le camping ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la non réception des chèques ANCV. La prestation reste due, tant que le paiement n'est pas constaté par le camping, attention en cas de remboursement une retenue de 2.5 % sera faite correspondant à la commission ANCV
- par carte bancaire, VAD et par virement bancaire

ARTICLE 7- . TAXE DE SEJOUR :

Le montant de la provision pour la taxe de séjour par jour et par personne de plus de 18 ans n'est pas inclus dans le prix du séjour. La taxe sera payable directement à l'arrivée. Les montants annoncés sont prévisionnels. En cas d'augmentation de la taxe de séjour, le Client réglera le montant correspondant à la taxe en vigueur, au jour de son arrivée sur le Camping. La taxe de séjour est collectée pour le compte des communes et peut être augmentée d'une taxe départementale additionnelle.

ARTICLE 8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Le preneur s'engage scrupuleusement à respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'entrée, en particulier, il respectera : les plantations, évitera de gêner ses voisins avec des appareils fortement sonores et cessera tout bruit de 23 h 00 à 7 h. Les fumeurs s'engagent à ne pas jeter leurs mégots par terre, et à veiller de les éteindre. La circulation entre 22 h et 8 h du matin doit être la plus discrète possible. Le non-respect de ce dernier, après avertissement, entraînera l'expulsion sans remboursement, ni indemnité. - La responsabilité du camping LES FLORALYS n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de quelque nature que ce soit pendant ou suite à un séjour. La direction n'est responsable que des objets déposés à l'accueil.- Les chaussures et shorts de bain sont interdits à la piscine. - Seuls les

barbecues électrique sont autorisés sur votre emplacement et dans les locations. - Les visiteurs peuvent être admis sur le camping sous la responsabilité de ceux qui les reçoivent sauf en juillet et en août. Dès leur arrivée, ils devront se présenter à la réception, verser la somme de 2.50 € par personne, l'accès à la piscine leur est strictement interdit.

ARTICLE 9-. RECLAMATION ET LITIGE

Toute réclamation éventuelle liée à un séjour devra être formulée par écrit, et nous être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant la fin du séjour. En cas de litige et à défaut de solution amiable trouvée dans le mois suivant la réception de la lettre de réclamation susvisée, vous pourrez recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, à condition de le saisir dans l'année suivant l'envoi de votre lettre de réclamation. Par défaut, nous vous proposons le recours au médiateur de la consommation suivant : - Organisme du médiateur : C2MC - Adresse du médiateur : 14 rue Saint Jean 75017 Paris - Site Internet du médiateur : <https://cm2c.net/declarer-un-litige.php> - Contact du médiateur : cm2c@cm2c.net

ARTICLE 10- PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

Conformément à la nouvelle réglementation européenne de la gestion de la protection des données du 25/05/2018 (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour toute demande de modification ou de suppression, adressez-vous à : Camping Les Floralys - Chemin du maritime - 11100 Narbonne ou par mail à camping-les-floralys@orange.fr. Vos données sont collectées uniquement dans le cadre de votre séjour et notre gestion comptable et sont conservées 5 ans.

ARTICLE 11- ANIMAUX (2 max)

A l'exception des chiens de 1^{er} et 2^{ème} catégories qui seront automatiquement refusés, chaque Camping se réserve le droit d'autoriser, moyennant un supplément, ou de refuser l'accès au site à tous ou certains animaux. Un seul animal par inscription peut être accueilli sauf demande expresse formulée auprès du Camping. Les chiens, doivent être tenus en laisse sur le camping et ne soient pas laissés au camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Le Client s'engage à respecter l'hygiène et l'environnement du site d'accueil. A l'arrivée, le Client devra présenter le carnet de vaccination à jour, des animaux qui devront être tatoués ou pucés.

ARTICLE 12 - MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le camping se réserve le droit de modifier le présent Contrat. Le Contrat applicable sera celui en vigueur au jour de la réservation. Les CGV sont acceptées par le client au moment de la signature du bon de réservation et du versement de l'acompte.